

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 19 septembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

### COHÉSION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - PILIER EMPLOI - APPROBATION 2ÈME PROGRAMMATION D'ACTIONS 2022

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jacques BILLY, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA, Florence VILLES à Dominique SIX.

#### Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

#### Titulaires absents :

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

#### COHÉSION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - PILIER EMPLOI - APPROBATION 2ÈME PROGRAMMATION D'ACTIONS 2022

Monsieur **Romain DUPEYROU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Considérant le Contrat de Ville 2015-2023 ;

Dans le cadre de la programmation du pilier Emploi/Développement économique du Contrat de Ville (CDV), le comité technique partenarial, réuni le 8 juin 2022 a émis un avis favorable pour plusieurs projets. Il propose d'attribuer des subventions aux associations suivantes, eu regard de la cohérence de leurs actions.

➤ **RAIVALOR**

- « *Parrainage Marraine Raiv'elles* »

2 000 €

Parmi les publics du chantier d'insertion RAIVALOR, les femmes sont particulièrement représentées. Dans le cadre de l'accompagnement proposé, plusieurs freins à l'emploi sont observés : faible niveau de qualification, situation de famille monoparentale... Des freins subjectifs viennent s'ajouter : des limites géographiques à la recherche d'emploi qui ont pour conséquence de ne pas s'autoriser à s'éloigner du quartier et des limites relatives aux emplois qu'elles s'autorisent à exercer. L'action vise à développer une action de marrainage qui permet de faire évoluer ces représentations et favoriser l'élargissement des recherches d'emploi.

Une mobilisation des cofinancements de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental est envisagée, de manière provisionnelle, à hauteur de 117 999 €.

➤ **AGE2C (Association de Gestion de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance)**

- « *Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 35 ans sans diplôme et sans qualification* »

40 000 €

L'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance vise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 35 ans. Elle repose sur un dispositif de formation par alternance pour les jeunes sortis du système scolaire et/ou sans formation.

Une mobilisation des cofinancements de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental et des fonds européens est envisagée, de manière provisionnelle, à hauteur de 655 217 €.

Le montant global des subventions proposées ce jour par la CAN est de **42 000 €**.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessus énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de Ville,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Eric PERSAIS ne prend pas part au vote)

**Romain DUPEYROU**

**Vice-Président Délégué**